

---

**Echo du CA nr Spécial - Coronavirus**

1 message

LIFRAS ☀️ Katia &lt;katia@lifras.be&gt;

27 avril 2020 à 10:43

À : "laurentchabot14@gmail.com" &lt;laurentchabot14@gmail.com&gt;



L'Echo du CA

Numéro spécial - Coronavirus

**Bulletin d'information à destination  
des Président(e)s des clubs et des commissions Lifras**Laurent CHABOT - [laurentchabot14@gmail.com](mailto:laurentchabot14@gmail.com)

A la bonne attention de

Mesdames et Messieurs les Président(e)s et Secrétaires des écoles et clubs de plongée,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Commissions de la Lifras.

Mesdames, Messieurs,

Chères amies, chers amis,

La pandémie de coronavirus a profondément bouleversé notre vie quotidienne, notre travail et nos loisirs. La pratique de nos activités sportives a été suspendue par les autorités dans un but prophylactique. Tout ceci aura bien entendu une lourde influence sur le calendrier de nos activités, mais également et malheureusement sur la situation financière de certaines écoles ou clubs de plongée.

Il y a presque un mois, mon conseil d'administration et moi-même avons entamé une réflexion sur les difficultés prévisibles par vos associations et la nécessité d'y trouver une solution équitable en fonction des moyens financiers disponibles.

Les contacts pris avec notre compagnie d'assurance ARENA nous confirment que les primes d'assurance ne sont pas calculées en fonction d'un nombre d'activités pratiquées par année, par saison. Les primes sont forfaitaires et calculées sur une base annuelle, elles sont unes et indivisibles, même si les risques d'intervention sont actuellement réduits. Ces risques pourraient évoluer et être différents et non évalués.

Toutefois vu les circonstances actuelles, la compagnie ARENA, avec laquelle les relations sont extraordinaires, veut poursuivre ses efforts pour aider les clubs et leurs affiliés. Elle est consciente que la condition physique doit être maintenue et travaillée d'une manière ou d'une autre. C'est pourquoi elle accepte de couvrir, pendant toute la durée des mesures de confinement, la pratique d'activités physiques remplaçant nos activités subaquatiques. A titre d'exemple, le sport pratiqué pour maintenir sa condition physique bénéficiera de la protection de notre compagnie en cas d'accident et ce pendant les mesures de confinement interdisant à la pratique de nos activités.

Les services de la Ligue et les diverses commissions continuent cependant à fonctionner, une permanence effective est assurée tous les jours dans nos bureaux, tenant compte des impératifs de bien-être du personnel et des obligations de distance de sécurité.

Personne ne peut prédire ce que l'avenir nous apportera au cours de cette année sportive, certaines activités ou évènements seront supprimés ou reportés à une date ultérieure. Ceci influencera nos disponibilités financières et le soutien possible à nos membres.

Certains s'interrogent sur la validité des examens médicaux, principalement l'électrocardiogramme, vu la difficulté de pouvoir obtenir un rendez-vous pour passer cet examen. Le Conseil d'administration comprend parfaitement la difficulté engendrée par le report de tous les examens non urgents, a fortiori les examens en vue de la pratique d'une activité sportive. Les membres non en ordre disposeront d'un délai de six semaines après la date de levée des mesures frappant notre activité sportive.

Le Conseil d'administration est et reste, en ces moments difficiles, à votre écoute et à votre disposition.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Pour le conseil d'administration,

Maria del Pilar Ruiz Lopez

Présidente

**PS** : Ce document a pour but de tisser le lien entre le conseil d'administration, les responsables des clubs, les commissions et les moniteurs. Vous y trouverez des décisions prises par le conseil d'administration ainsi que de l'information importante d'actualité.

*Si nécessaire, merci de transmettre ces informations auprès de vos membres.*

**Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Subaquatiques – asbl**



[lifras@lifras.be](mailto:lifras@lifras.be)



[www.lifras.be](http://www.lifras.be)

Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : 02 521 70 21 - Fax : 02 522 30 72

IBAN : BE63 271075890408 - BIC : GEBABEBB - TVA N°BE 0418.927.558

Pour l'environnement, lisez à l'écran !